



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

PM-27

Génération de rapports concernant la protection de la vie privée

Juill. 2026



Gestion de programme à l'échelle organisationnelle

Program Management

PM-27 – Génération de rapports concernant la protection de la vie privée (PaF-)

Énoncés :

- a. Élaborer [Affectation : rapports concernant la protection de la vie privée désignés par l'organisation] et les diffuser :
 1. aux [Affectation : organes d'examen désignés par l'organisation] pour démontrer la responsabilité quant aux mandats de réglementation, ainsi que les mandats conférés par la loi et relatifs aux politiques de protection de la vie privée
 2. aux [Affectation : responsables désignées ou désignés par l'organisation] et aux autres membres du personnel responsables de surveiller la conformité au programme de protection de la vie privée
- b. Passer en revue et mettre à jour les rapports [Affectation : fréquence définie par l'organisation]

Responsable : Aucun